



EI MAA TAPU FENUA ITI
EI FAITO ITE MAITAI NO TE TAATOAA
EI MAA OHIPA PAPU

- UNE TERRE
- UNE EDUCATION
- UN EMPLOI

Papeete le, 1^{er} mai 2020

RENCONTRE du 1^{er} MAI 2020

Avant toute chose, nous souhaitons exprimer un satisfecit sur la gestion purement sanitaire de la crise. Les mesures prises ont permis de circonscire rapidement la propagation de l'épidémie et nous n'avons à déplorer aucune victime. La prudence dans la reprise nous paraît aussi indispensable, à la fois pour garantir la sécurité des polynésiens et rassurer la population.

La crise mondiale que nous traversons va toucher très durement la Polynésie française, plus que toute autre crise que nous avons connue. Les salariés risquent d'être fortement touchés et viendront grossir les rangs des chômeurs si les mesures prises pour se relever ne sont pas à la hauteur.

Alors, oui le gouvernement et l'état mettent le paquet pour venir en soutien aux entreprises et notamment celles qu'on pensait être les plus fragiles avant la crise mais les grosses entreprises, qu'on pensait être trop grosses pour tomber, risquent aussi de mettre la clef sous la porte.

Le dialogue social nous paraît être très insuffisant aujourd'hui pour répondre aux enjeux de demain. Le fait que, les organisations syndicales de salariés aient été écartées de toutes les décisions ou presque, n'est pas acceptable. Les lois de pays concernant les salariés se sont enchainées sans que nous ne soyons consultés en amont.

Institutionnalisation du dialogue social

Nous souhaitons à l'instar de ce qui se passe en Nouvelle Calédonie, une instance de dialogue social institutionnalisée qui se réunisse régulièrement pour traiter des grands problèmes du monde des salariés et de l'entreprise.

Cette instance sera notamment chargée de proposer les solutions idoines à la sortie de crise et à la sauvegarde des emplois

Par la suite, elle devra travailler sur les évolutions du monde du travail.

Mesure d'aides prévues par la loi 2020-9

Nous n'avons pas attaqué la loi car nous ne voulions pas prendre le risque de faire tomber le dispositif pour quelques mesures qui nous déplaisaient ou même dont l'existence même nous semblent avoir été prises en dépit du bon sens. Les CAES, sont arrivés comme un cheveu sur la soupe, visent un public déjà aidé par ailleurs et viennent prendre de l'activité aux salariés menacés dans leur emploi qui auraient pu effectuer ces tâches.

DIESE

La mesure qui nous semble intéressante est le Diese mais sa portée est insuffisante pour aider les entreprises et les salariés qui vont perdre énormément de pouvoir d'achat et ne pourront plus faire face à leurs dépenses obligatoires (logement, énergie notamment). En l'absence de tripartite, nous avons fait une proposition lundi au ministère :

- 1) la durée de trois mois est insuffisante pour le secteur du tourisme
- 2) Certaines entreprises auront 0 activité pendant quelques temps dans de nombreux postes de travail
- 3) Le niveau d'aide est insuffisant pour les salariés n'ayant que très peu d'activité pour assurer leurs dépenses obligatoires
- 4) L'aide est bien entendu proportionnelle au contrat de travail initial

Nous pensons que le Diese et la CES qui sont un embryon de chômage partiel devrait être ensuite pérennisés sous une forme à déterminer pour éviter les effets d'aubaine pour les patrons afin de sauvegarder les emplois quand c'est possible.

Congés des fonctionnaires et autres agents publics

Vous avez présenté un projet de loi en conseil des ministres pour les fonctionnaires du pays qui est vécu comme une injustice par ces derniers.

Nous ne reviendrons pas sur l'illégalité d'un tel texte qui serait pris de manière rétroactive et qui instituerait des inégalités entre agents.

Nous faisons appel à votre raison pour trouver une solution qui soit acceptable. L'Etat a demandé à ses agents de prendre 5 jours de congés pendant le confinement. Or, des agents de l'état travaillent dans nos services et les agents du pays ne comprendraient pas d'être traités autrement.

CST

Il y a des rumeurs sur une augmentation de la CST pour financer la solidarité. Cet impôt est extrêmement injuste puisqu'il frappe à 90% les revenus salariaux et assimilés alors que les revenus du capital en sont quasiment exonérés. En effet, les revenus salariaux et assimilés ne pèsent que pour moins de 60% du PIB. De même, vous

n'êtes pas sans ignorer le volume des fraudes dans les déclarations des patentés, des propriétaires de biens immobiliers à la location etc...

Les salariés ne veulent plus être les uniques contributeurs à la solidarité territoriale.

Aussi nous refuserons toute solution simpliste qui consisterait en une augmentation des taux de prélèvements de CST.

CPS.

La caisse de Prévoyance Sociale va se trouver en difficulté majeure du fait de la baisse des cotisations.

Situation financière.

- Prestations servies : 8 milliards xpf / mois.
- Cotisations perçues : 8 milliards xpf / mois.

La baisse des cotisations va entraîner un déficit dont le niveau déterminera le délai que peut tenir la CPS avec ses réserves et son besoin de financement pour l'année civile en cours.

- Trésorerie, réserve estimée : 15 mds. soit 5 mois avec 3 mds/mois, 3 mois avec déficit 5 mds/mois.

Retraites. Situation financière.

Tr A. cotisation environ 3 mds xpf / mois. Prestations environ 3,2 mds xpf.

Les réserves sont estimées à environ 17 mds xpf soit un peu plus de 5 mois de prestations sans apport de cotisations.

Tr B. cotisation environ 0,6 mds xpf / mois. Prestations environ 0,6 mds xpf.

Les réserves sont estimées à environ 15 mds xpf soit un peu plus de 2 ans de prestations sans apport de cotisations.

La CPS entend privilégier la logique de trésorerie globale sans tenir compte de l'obligation légale de réserves.

Mesures urgentes

1/ Versement des cotisations patronales et salariales.

- Secteurs institutionnels Pays Etat, communes, organismes percevant des subventions de fonctionnement de la CPS.
- Entreprises privés ayant une délégation de service public et/ou ayant maintenu leur activité.

2/ Emprunt CPS. Au titre de l'assurance maladie. Garanti à 100% par l'Etat et la Polynésie.

3/ Sanctuarisation des réserves de la retraite.

4/ Réforme de la protection sociale.

- Gestion par branche. Gouvernance à définir par branche.

Dispositif DIESE salariés

référence salaire brut mensuel antérieur à la réduction du temps de travail
 réduction temps de travail ≤ 20% Inemnité CSE 90% salaire brut plafonné à 18% SMIG x 2
 ≥ 20% Inemnité CSE 90% salaire brut plafonné à 20% SMIG x 2

Seuil éligibilité 30% activité

Proposition

temps travail	80%	Indemnité	10%
	70%	Indemnité	15%
	60%	Indemnité	20%
	50%	Indemnité	30%
	40%	Indemnité	35%
	30%	Indemnité	40%
	0%	indemnité forfaitaire 100 000 xpf au prorata du temps de travail inscrit au contrat de travail	
		smig minimum	120 000 xpf
		smig minimum	115 000 xpf
		smig minimum	110 000 xpf

Salaire moyen CPS tranche A environ 228 000 xpf soit 1,5 SMIG;

Assurer environ 70% salaire brut antérieur dans la limite de 2 SMIG

Augmentation du revenu de remplacement salaire + aide avec augmentation d'un temps de travail.

SMIG brut	152 915
Cotisations soc salariés	12,98%
SMIG NET	133 062

Calcul sur salaire brut

Taux activité	Proposition Gouvernement				Proposition ATIA I MUA				Montant net perçu
	Salaire brut	Aide	Total brut	Salaire brut	Aide	Total brut	aide versée au prorata temps de travail.	Salaire initial	
0%	N/A	N/A	N/A	100 000	100 000	100 000	PLAFOND	152 915	87 016
1,5 Smig	N/A	N/A	N/A	100 000	100 000	100 000	Aide versée	229 373	87 016
2 Smig	N/A	N/A	N/A	100 000	100 000	100 000	90% sal brut	305 830	87 016
30%	45 875	30 583	76 458	45 875	53 520	110 000	137 624	152 915	95 717
1,5 Smig	68 812	45 875	114 686	68 812	80 280	149 092	205 085	229 373	129 734
2 Smig	91 749	61 166	152 915	91 749	107 041	198 790	275 247	305 830	172 979
40%	61 166	30 583	91 749	61 166	45 875	115 000	137 624	152 915	100 068
1,5 Smig	91 749	45 875	137 624	91 749	68 812	160 561	205 085	229 373	139 714
2 Smig	122 332	61 166	183 498	122 332	91 749	214 081	275 247	305 830	186 285
50%	76 458	30 583	107 041	76 458	38 229	120 000	137 624	152 915	104 419
1,5 Smig	114 686	45 875	160 561	114 686	57 343	172 029	205 085	229 373	149 693
2 Smig	152 915	61 166	214 081	152 915	76 458	229 373	275 247	305 830	199 591
60%	91 749	30 583	122 332	91 749	30 583	122 332	137 624	152 915	106 448
1,5 Smig	137 624	45 875	183 498	137 624	45 875	183 498	205 085	229 373	159 673
2 Smig	183 498	61 166	244 664	183 498	61 166	244 664	275 247	305 830	212 897
70%	107 041	30 583	137 624	107 041	22 937	129 978	137 624	152 915	113 101
1,5 Smig	160 561	45 875	206 435	160 561	34 406	194 967	205 085	229 373	169 652
2 Smig	214 081	61 166	275 247	214 081	45 875	259 956	275 247	305 830	226 203
80%	122 332	27 525	149 857	122 332	15 292	137 624	137 624	152 915	119 754
1,5 Smig	183 498	41 287	224 785	183 498	22 937	206 435	205 085	229 373	179 632
2 Smig	244 664	47 810	292 474	244 664	30 583	275 247	275 247	305 830	239 509